



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 mars 2003
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1464 (2003) du Conseil de sécurité en date du 4 février 2003, dans laquelle le Conseil me priait de lui présenter dans les meilleurs délais des recommandations sur la façon dont les Nations Unies pourraient soutenir pleinement la mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis, conformément à la demande émanant de la table ronde des forces politiques ivoiriennes et de la Conférence des chefs d'État sur la Côte d'Ivoire. On se souviendra que, durant l'exposé que j'ai fait au Conseil de sécurité le 28 janvier 2003, j'indiquais mon intention de dépêcher une mission pluridisciplinaire d'évaluation technique en Côte d'Ivoire pour obtenir l'information nécessaire sur le terrain. Le présent rapport retrace l'origine et l'évolution de la crise en Côte d'Ivoire et présente les constatations de la mission d'évaluation, ainsi que mes recommandations sur le rôle que les Nations Unies pourraient jouer afin de faciliter l'application de l'Accord.

II. Les causes profondes de l'instabilité en Côte d'Ivoire

2. Pendant plus de 30 ans, depuis qu'elle a accédé à l'indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire a joui d'une stabilité politique et d'une relative prospérité socioéconomique, sous la direction de son premier Président, Félix Houphouët-Boigny. De ce fait, le pays a attiré d'importants contingents de travailleurs étrangers, principalement des pays voisins, ainsi que des investisseurs. Après la mort du Président Houphouët-Boigny le 7 décembre 1993, la Côte d'Ivoire a été plongée dans une lutte prolongée pour le pouvoir, qui a dégénéré en une grave instabilité politique et abouti en 1999 à un coup d'État, dirigé par le général Robert Gueï, qui a renversé le Président Henri Konan Bédié.

3. Après la disparition de la scène de Félix Houphouët-Boigny, la lutte pour le pouvoir a été exacerbée par les controverses suscitées autour des lois sur la nationalité et les conditions d'éligibilité aux élections, en particulier aux élections présidentielles, qui ont abouti à la disqualification de certains dirigeants politiques importants, notamment Alassane Ouattara, du Rassemblement des Républicains (RDR). Ces problèmes ont éclaté au grand jour durant les élections présidentielles d'octobre 2000.



4. Les graves désaccords qu'ont suscités les résultats de ces élections présidentielles ont conduit à des affrontements violents entre les participants des deux principaux candidats : le général Gueï et Laurent Gbagbo. Par la suite, la Cour suprême a déclaré M. Gbagbo gagnant. Cependant, ces affrontements ont entraîné la mort de plus de 50 personnes; un charnier a par la suite été découvert près de Yopougon, dans la banlieue nord d'Abidjan.

5. Malgré une tentative présumée de coup d'État en janvier 2001, qui a été attribuée à des étrangers et qui a poussé un grand nombre de travailleurs immigrés originaires du Burkina Faso à quitter la Côte d'Ivoire, les élections municipales ont bien eu lieu en mars 2001 comme prévu. Elles ont marqué un important tournant, en Côte d'Ivoire, car tous les partis politiques ont pu présenter des candidats. Le RDR de M. Ouattara l'a emporté dans le plus grand nombre de communes. Après ces élections, le Président Gbagbo a poursuivi une politique de réconciliation nationale et a cherché à décentraliser l'autorité de l'État en organisant des élections provinciales.

6. En octobre 2001, le Président a organisé un forum pour la réconciliation nationale, afin d'examiner les problèmes qui divisaient le peuple ivoirien, notamment les questions relatives à la nationalité, à la propriété de la terre, à la légitimité contestée de son gouvernement et aux conditions d'emploi dans les forces de sécurité. Le forum a abouti à une réunion au sommet entre le Président Gbagbo, M. Bédié, le général Gueï et M. Ouattara les 22 et 23 janvier 2002 afin de régler les différends et examiner les recommandations avancées par le forum. Les quatre dirigeants ont par la suite publié un communiqué final dans lequel, notamment, ils s'engageaient ensemble à opposer à une accession non démocratique au pouvoir, et à professionnaliser les forces de sécurité et améliorer leurs conditions d'emploi. Ils ont en outre décidé de créer ensemble une commission électorale nationale largement représentative et un organe national qui examinera la question de la propriété de la terre.

7. Les dirigeants ont également abordé la question de la légitimité de l'actuel gouvernement et ont décidé de former un nouveau gouvernement d'unité nationale. En juillet 2002, le Président Gbagbo a à nouveau rencontré M. Ouattara et M. Bédié à Yamoussoukro; cela a conduit à la formation d'un gouvernement largement représentatif le 5 août 2002. Tous les principaux partis politiques d'opposition ivoiriens entraient dans le nouveau cabinet, puisque 20 portefeuilles étaient alloués au Front populaire ivoirien, le parti au pouvoir, quatre au RDR de M. Ouattara, tandis que sept portefeuilles allaient au Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), naguère au pouvoir, de M. Bédié, deux au Parti ivoirien des travailleurs de Francis Wodié, et un à l'Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire (UDPCI) du général Gueï. La longue controverse au sujet de la nationalité de M. Ouattara, qui était devenue une source majeure de tensions politiques et d'instabilité, a également été résolue quand un tribunal lui a décerné un certificat de nationalité le 26 juillet 2002. Malheureusement, les recommandations du forum pour la réconciliation nationale n'ont pas toutes été appliquées.

III. La crise actuelle

8. Malheureusement, ces évolutions encourageantes vers la réconciliation nationale et vers la réduction des tensions en Côte d'Ivoire ont été gravement

perturbées par l'actuelle crise, qui a éclaté le 19 septembre 2002. Elle a commencé par des attaques simultanées menées contre les installations militaires dans la capitale, Abidjan, dans la seconde ville du pays, Bouaké, et à Korhogo, ville du nord du pays, par 800 militaires ostensiblement pour protester contre leur démobilisation prévue au début de 2003; pour la plupart ils avaient été recrutés durant le régime militaire du général Gueï.

9. Alors que les forces de sécurité loyalistes ont rapidement repris le contrôle de la situation à Abidjan, les rebelles ont pris celui de Bouaké et de Korhogo puis se sont emparés d'autres villes du nord et de l'ouest du pays, tandis que d'autres militaires et civils mécontents gonflaient leurs rangs. Le général Gueï, ainsi que plusieurs membres de sa famille, et le Ministre de l'intérieur Émile Boga Doudou comptent parmi les personnes tuées durant les incidents qui ont eu lieu à Abidjan. Alors que les attaques initiales paraissaient être le fait d'une mutinerie, on a également prétendu que la rébellion était une tentative de coup d'État soutenue par des éléments étrangers, ce qui a déclenché un mouvement de harcèlement assez général contre les étrangers, y compris contre les travailleurs immigrés venus des pays voisins ainsi que contre les réfugiés originaires du Libéria et de la Sierra Leone, dont les habitations dans les bidonvilles d'Abidjan et de San-Pédro ont été incendiées par des forces de sécurité. À Abidjan, la destruction des bidonvilles a jeté à la rue environ 20 000 personnes.

10. Les forces de sécurité loyalistes ont lancé plusieurs opérations militaires pour déloger les soldats rebelles des villes qu'ils avaient capturées, mais sans succès. À la fin de septembre, les forces rebelles avaient consolidé leur emprise sur la moitié nord du pays et opéraient sous l'égide d'un mouvement politique qui a pris le nom de Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI). Son porte-parole, Guillaume Soro, ancien dirigeant étudiant, a présenté les principales exigences de son mouvement : la démission du Président Gbagbo, l'organisation de consultations électorales nationales sans exclusive, un réexamen de la Constitution et la fin de la domination des gens du sud sur l'ensemble des affaires du pays. Le conflit a également été compliqué par l'apparition de deux nouveaux groupes armés, le Mouvement populaire ivoirien du grand ouest (MPIGO) et le Mouvement de la justice et de la paix (MJP), qui se sont emparés des villes de Danané et de Man en novembre 2002. Les deux groupes ont déclaré que leur objectif principal était de venger la mort du général Gueï et ils ont également exigé la démission du Président Gbagbo.

11. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a rapidement pris des mesures pour essayer de trouver une solution à la crise. Le 29 septembre, l'organisation sous-régionale a convoqué d'urgence à Accra une réunion au sommet, qui a créé un groupe de contact composé du Ghana, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Nigeria et du Togo, aux côtés de l'Union africaine, pour favoriser le dialogue entre les rebelles et le Gouvernement ivoirien et pour examiner les conditions générales d'un règlement de la crise. Le sommet a été suivi par une réunion de la Commission de la défense et de la sécurité de la CEDEAO, qui a recommandé que des dispositions soient prises immédiatement pour déployer en Côte d'Ivoire des troupes de la CEDEAO. Le mandat confié à la force de la CEDEAO comprenait notamment la surveillance du cessez-le-feu proposé, l'obtention d'un désengagement des insurgés des régions tombées sous leur contrôle et le désarmement des groupes rebelles.

12. Le Groupe de contact de la CEDEAO sur la Côte d'Ivoire a commencé ses efforts de médiation le 30 septembre 2002 après avoir rencontré le Président Gbagbo à Abidjan. Le 3 octobre, des membres du Groupe, accompagnés par le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, Mohamed ibn Chambas, et par le Président intérimaire de la Commission de l'Union africaine, Amara Essy, ont rencontré les dirigeants du MPCCI à Bouaké. Les efforts de médiation se sont poursuivis jusqu'au 6 octobre, date où le Groupe de contact a quitté le pays après que le Gouvernement eut à trois reprises retardé la signature d'un accord de cessez-le-feu, en faisant valoir qu'un tel accord reviendrait à légitimer le mouvement rebelle et la partition du pays. Le 11 octobre, Cheikh Tidiane Gadio, Ministre sénégalais des affaires étrangères, alors Président en exercice de la CEDEAO, a renouvelé les efforts visant à négocier un cessez-le-feu. Le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, accompagné de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, Ahmedou Ould-Abdallah, a participé aux entretiens que le Ministre Gadio a eus avec le Président Gbagbo à Abidjan et avec le MPCCI à Bouaké. Ces efforts ont abouti à la signature d'un accord de cessez-le-feu avec le MPCCI le 17 octobre 2002, accord qui a par la suite été accepté par le Président Gbagbo, dans un discours à la nation prononcé le même jour.

13. En acceptant la cessation des hostilités, le Président Gbagbo a annoncé qu'il avait demandé à la France d'affecter des forces à la surveillance du cessez-le-feu, dans l'attente du déploiement des troupes de la CEDEAO. Comme l'a indiqué le Représentant permanent de la France au Président du Conseil de sécurité dans une lettre datée du 21 février 2003, les forces de l'opération Licorne se trouvaient déjà basées en Côte d'Ivoire en vertu d'arrangements bilatéraux de défense pris de longue date.

IV. Les pourparlers de Lomé

14. L'accord de cessez-le-feu du 17 octobre a ouvert la voie à des négociations sur un accord politique entre le Gouvernement et le MPCCI. Les pourparlers de paix entre les deux parties ont commencé à Lomé le 24 octobre 2002 sous les auspices du Président du Togo, Gnassingbé Eyadéma, qui avait été désigné par le Groupe de contact de la CEDEAO pour mener les négociations. Le 31 octobre, ces conversations de Lomé ont abouti à un premier accord, en vertu duquel les deux parties ont réaffirmé leur attachement à l'accord de cessez-le-feu, promis de s'abstenir de violations des droits de l'homme et admis la nécessité de préserver l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire et de respecter les institutions du pays. Le 1er novembre, un nouvel accord a été signé, en vertu duquel le Gouvernement, notamment, a accepté de soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi d'amnistie, qui comprendrait la libération des membres détenus des forces armées et permettrait le retour des soldats en exil, qui seraient réintégrés dans l'armée. Cependant, les pourparlers de Lomé ont par la suite échoué quand le MPCCI a exigé la démission du Président Gbagbo, une révision de la Constitution et l'organisation de nouvelles élections, alors que le Gouvernement exigeait de son côté que les rebelles désarment et honorent leur engagement de préserver l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire.

15. En dépit des intenses efforts des dirigeants de la CEDEAO pour sortir de l'impasse, notamment grâce à la présentation d'un plan de paix de compromis par le Président Eyadéma, le 21 novembre 2002, et d'une série de réunions entre les

dirigeants de la CEDEAO à Kara (Togo), puis à Abidjan et à Dakar les 16 et 18 décembre 2002, les deux parties ne sont pas revenues à la table des négociations à Lomé. Lors de leur réunion à Dakar le 18 décembre, les dirigeants de la CEDEAO ont décidé que la Force de paix de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (ECOFORCE) serait déployée le 31 décembre 2002. Ils ont également désigné le général Papa Khalil Fall (Sénégal), commandant de l'ECOFORCE, et Ralph Uwechue (Nigeria), Représentant spécial du Secrétaire exécutif de la CEDEAO pour la Côte d'Ivoire. Les dirigeants ont appelé l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies à s'engager plus activement, de façon à aider la CEDEAO à régler la crise ivoirienne. Les dirigeants ont également prié le Président de la CEDEAO ainsi que la France et les membres africains du Conseil de sécurité de porter la question de la Côte d'Ivoire à l'attention du Conseil.

16. Dans une nouvelle initiative, le Ministre français des affaires étrangères, M. Dominique de Villepin, s'est rendu en Côte d'Ivoire les 3 et 4 janvier 2003 pour des consultations avec le Gouvernement, les partis politiques et les mouvements rebelles, et, à cette occasion, a obtenu l'accord de tous les groupes politiques ivoiriens à l'organisation d'une table ronde en France. En même temps, les efforts de paix de la CEDEAO ont également abouti à des progrès complémentaires quand le Président Eyadéma a obtenu un accord sur la cessation des hostilités entre le Gouvernement et les deux mouvements rebelles basés dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, le MPIGO et le MJP, qui n'avaient pas signé l'accord de cessez-le-feu du 17 octobre 2002.

V. L'Accord de Linas-Marcoussis

17. Comme je l'ai indiqué durant mon exposé devant le Conseil de sécurité le 28 janvier 2003, la table ronde des forces politiques ivoiriennes a bien eu lieu à Linas-Marcoussis, en France, du 15 au 23 janvier 2003, avec la participation du Front populaire ivoirien, du Mouvement des forces d'avenir (MFA), du Mouvement pour la justice et la paix, du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire, du Mouvement populaire ivoirien du grand ouest, du Parti démocratique de Côte d'Ivoire-Parti démocratique africain (PDCI-RDA), du Parti ivoirien des travailleurs, du Rassemblement des républicains, de l'Union démocratique de Côte d'Ivoire (UDCI) et de l'Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire. La table ronde était présidée par Pierre Mazeaud, Président du Conseil constitutionnel français, secondé par le juge Keba Mbaye (du Sénégal) et l'ancien Premier Ministre ivoirien, M. Seydou Diarra, ainsi que des représentants de l'Union africaine et de la CEDEAO, et mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, qui facilitaient les pourparlers.

18. La table ronde a abouti à la signature le 23 janvier 2003 par toutes les forces politiques ivoiriennes de l'Accord de Linas-Marcoussis (S/2003/99, annexe I). On se souviendra que les principales dispositions de cet accord sont la création d'un gouvernement de réconciliation nationale qui serait dirigé par un premier ministre nommé par le Président, après consultations des autres partis politiques. Le Président de la Côte d'Ivoire déléguerait d'importants pouvoirs au Premier Ministre, dont le mandat durerait jusqu'aux prochaines élections législatives, prévues en 2005. Le premier ministre ne pourrait pas se présenter à ces élections.

19. L'Accord de Linas-Marcoussis définissait également les principales tâches du nouveau gouvernement de réconciliation nationale, qui comprennent l'établissement d'un calendrier d'élections nationales crédibles et transparentes, la restructuration des forces de défense et de sécurité, l'organisation du regroupement et du désarmement de tous les groupes armés. Une annexe à l'Accord présentait également un programme pour le règlement des questions qui constituent les causes profondes de l'instabilité en Côte d'Ivoire, et notamment la question de la citoyenneté, le statut des étrangers, la question de l'éligibilité à la présidence du pays, l'incitation à la haine et la xénophobie que manifestent certains organes de presse, la création d'une commission des droits de l'homme, composée de représentants de tous les partis, l'établissement des listes électorales, l'indépendance de la justice dans le règlement des litiges électoraux, et l'application d'un nouveau régime foncier.

20. L'Accord de paix prévoyait la création d'un comité de suivi de l'application de l'Accord (Comité de suivi). Ce comité sera basé à Abidjan et sera composé des représentants des Nations Unies, de l'Union africaine, de la CEDEAO, de la Commission européenne, de l'Organisation internationale de la francophonie, des institutions de Bretton Woods, des pays du G-8, de l'Union européenne, ainsi qu'un représentant militaire des pays qui fournissent des contingents et de la France. Une réunion des chefs d'État des pays africains concernés et de la France, qui a eu lieu à Paris les 25 et 26 janvier 2003, a entériné l'Accord de Linas-Marcoussis. À cette réunion, le Président Gbagbo, en consultation avec les autres partis ivoiriens, a nommé l'ancien Premier Ministre Seydou Diarra à la tête du nouveau gouvernement de réconciliation nationale. En outre, durant des consultations qui ont lieu en marge de la réunion, un accord a été obtenu sur les dispositions relatives à la répartition des portefeuilles entre les partis ivoiriens, les portefeuilles essentiels de la défense et de l'intérieur étant attribués aux mouvements rebelles.

21. L'Accord de Linas-Marcoussis et les conclusions adoptées par les chefs d'État à Paris le 26 janvier 2003 (S/2003/99, annexe II) envisageaient pour les Nations Unies un rôle dans la mise en oeuvre de l'Accord, notamment par la participation au Comité de suivi, que l'ONU présiderait. L'Accord stipule que le nouveau gouvernement ivoirien de réconciliation nationale demanderait l'aide de la CEDEAO, de la France et des Nations Unies pour garantir la réforme et la restructuration des forces de défense et de sécurité; les partenaires internationaux du développement de la Côte d'Ivoire sont invités à coopérer avec le nouveau gouvernement à la mise en place d'un programme de réinsertion de tous les éléments armés. Dans leur communiqué, les chefs d'État ont proposé de renforcer la présence des organismes des Nations Unies en Côte d'Ivoire, en particulier dans les domaines de la sécurité, de l'aide humanitaire et des droits de l'homme, ainsi que pour le déploiement d'observateurs civils et militaires qui aideraient à superviser l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis. Ils ont également exprimé le souhait que le Conseil de sécurité entérine l'opération de maintien de la paix lancée par la CEDEAO et par la France et autorise cette opération à prendre les mesures nécessaires pour assurer la liberté de mouvement et la sécurité de son personnel et garantir la protection des civils exposés à des menaces immédiates de violence.

VI. Évolution de la situation depuis l'Accord de Linas-Marcoussis

22. L'application de l'Accord de Linas-Marcoussis s'est heurtée à de graves obstacles peu après la clôture du sommet de Paris. Le nouveau Premier Ministre du gouvernement de réconciliation nationale envisagé, Seydou Diarra, n'a pu se rendre immédiatement en Côte d'Ivoire pour prendre ses fonctions en tant que chef du nouveau gouvernement en raison d'une série de manifestations de masse, souvent violentes, organisées à Abidjan et dans d'autres localités pour protester contre l'attribution des ministères de la défense et de l'intérieur aux mouvements rebelles. Lors de ces manifestations, les installations et intérêts français à Abidjan ont été la cible d'attaques délibérées.

23. En plus des manifestations, les chefs des forces de défense ivoiriennes ont adressé une lettre au Président Gbagbo, exprimant leur opposition à la participation des mouvements rebelles au nouveau gouvernement. Les dirigeants des principaux partis politiques qui ont signé l'Accord de Linas-Marcoussis ont également rejeté l'attribution des portefeuilles de la défense et de l'intérieur aux mouvements rebelles, tandis que le Ministre de l'intérieur en exercice a affirmé que cet Accord était « nul et non avenue ». La situation a été aggravée par la position apparemment ambiguë adoptée par le Président Gbagbo qui, à son retour de Paris, a qualifié l'Accord de « propositions ».

24. S'adressant à la nation, le 7 février 2003, le Président Gbagbo a confirmé la nomination de M. Diarra en tant que nouveau Premier Ministre et qui a demandé de constituer le nouveau gouvernement. Il a en même temps affirmé qu'il entendait conserver toutes ses prérogatives constitutionnelles et qu'il n'appliquerait pas les dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis qu'il jugeait contraires à la Constitution ivoirienne. Il a notamment critiqué la disposition rendant irrévocable la nomination du Premier Ministre, ainsi que le désarmement proposé des forces armées nationales. Il a également rejeté l'attribution des Ministères de la défense et de l'intérieur aux mouvements rebelles.

25. Malgré l'ambiguïté des vues exprimées par le Président, sa déclaration à la nation a eu pour effet positif de calmer la situation et les manifestations de rue à Abidjan ont cessé. Parmi d'autres faits encourageants, les chefs des forces de défense et de sécurité ont annoncé qu'ils ne s'opposaient plus à la participation des mouvements rebelles à un nouveau gouvernement, sous réserve que ces derniers renoncent aux portefeuilles de la défense et de l'intérieur. Sept partis politiques signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis ont aussi déclaré publiquement qu'ils appuyaient l'attribution de certains postes, au sein du nouveau gouvernement de réconciliation nationale, aux mouvements rebelles. Pour leur part, les trois mouvements rebelles et le parti RDR de M. Ouattara ont dénoncé ce qu'ils considéraient comme des dérogations à l'Accord par le Président Gbagbo.

26. Les efforts déployés par le Groupe de contact de la CEDEAO sur la Côte d'Ivoire afin de sortir de l'impasse sur l'application de l'Accord ont abouti à une réunion au sommet, à laquelle ont participé le Président Eyadéma et le Président du Ghana, John Agyekum Kufuor, et le Président du Nigéria Olusegun Obasanjo, ainsi que le Président intérimaire de la Commission de l'Union africaine, M. Amara Essy, le Vice-Président de l'Afrique du Sud, M. Jacob Zuma, et le Président Gbagbo, qui s'est tenue à Yamoussoukro, le 10 février 2003. M. Diarra s'est rendu à Yamoussoukro avec les chefs d'État des pays membres de la CEDEAO et sa

nomination en tant que Premier Ministre a été officiellement consacrée à cette occasion. Les participants ont examiné divers arrangements concernant la répartition des postes au sein du nouveau gouvernement d'unité nationale qui soient acceptables pour toutes les parties. Toutefois, les mouvements rebelles ont refusé de participer à la réunion, au motif qu'ils ne souhaitaient pas renégocier les arrangements déjà conclus à Paris.

27. À la suite de sa prise de fonctions, le Premier Ministre Diarra a tenu de nombreuses consultations sur la composition du gouvernement de réconciliation nationale avec toutes les parties ivoiriennes concernées, de même qu'avec le Président du Ghana, Président en exercice de la CEDEAO, et d'autres dirigeants de la région. Toutefois, ces consultations n'ont pas abouti car les rebelles ont continué d'exiger les portefeuilles de la défense et de l'intérieur. En outre, le Président Gbagbo a semblé réticent à déléguer les pouvoirs nécessaires au Premier Ministre, comme l'exigeait l'Accord de Linas-Marcoussis et insisté sur le fait que c'était lui qui arrêterait en dernier ressort la composition du nouveau gouvernement. M. Diarra a présenté une liste provisoire des membres du gouvernement à deux reprises, mais le Président Gbagbo a établi une liste différente. En conséquence, à l'issue d'une réunion avec les mouvements rebelles à Bouaké, le 3 mars 2003, au cours de laquelle ces derniers ont refusé tout compromis sur la question litigieuse des postes de la défense et de l'intérieur, le Premier Ministre a souligné qu'il envisagerait de démissionner si ses efforts en vue de former le nouveau gouvernement continuaient de se heurter à des obstacles.

28. Certains progrès ont finalement été accomplis en vue de sortir de l'impasse, lors d'une réunion des 10 signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis, convoquée à Accra du 6 au 8 mars 2003 par le président en exercice de la CEDEAO, le Président John Kufuor du Ghana. À cette occasion, les parties ont décidé de créer un conseil de sécurité nationale de 15 membres, comprenant des représentants de chacun des 10 signataires, ainsi que de l'armée, de la gendarmerie, de la police, le Président Gbagbo et le Premier Ministre Diarra, qui serait chargé de superviser le fonctionnement des postes contestés de la défense et de l'intérieur. Les participants ont également demandé au Premier Ministre de présenter des candidats pour les deux ministères, lesquels seraient nommés par consensus, et sont parvenus à un nouvel accord sur l'attribution des autres portefeuilles ministériels. Le 10 mars, le Président Gbagbo a promulgué un décret habilitant le Premier Ministre à appliquer le programme de travail exposé dans l'Accord de Linas-Marcoussis, mais pour une période de six mois seulement. Autre fait positif qui pourrait contribuer à renforcer la confiance entre les belligérants, le 11 mars, les représentants des mouvements rebelles se sont rendus à Yamoussoukro, ville contrôlée par le Gouvernement, où ils se sont entretenus avec le Président Gbagbo en vue de la poursuite des négociations sur la formation du nouveau gouvernement. Des efforts ont également été faits afin de convoquer une réunion du nouveau gouvernement à Yamoussoukro, le 13 mars, mais les ministres proposés par les trois mouvements rebelles et le parti RDR de M. Ouattara ont refusé d'y assister, invoquant des questions de sécurité.

VII. Mission d'évaluation technique

29. La mission pluridisciplinaire d'évaluation technique dirigée par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, s'est rendue en Côte d'Ivoire où elle a séjourné du 24 février au 7 mars 2003. Ont

participé à cette mission des représentants du Département des opérations du maintien de la paix, du Département des affaires politiques, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Département de l'information, du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Lors de son séjour, la mission a eu des entretiens à Abidjan avec mon Représentant spécial, Albert Tevoedjre, l'équipe de pays des Nations Unies et les commandants des forces françaises et des forces de la CEDEAO, ainsi qu'avec le Président Gbagbo, le Premier Ministre Diarra, les ministres concernés, les chefs des forces de défense et de sécurité ivoiriennes, des représentants des partis politiques, des ONG locales et internationales et de la société civile, et des membres du corps diplomatique. Le Sous-Secrétaire général a eu l'occasion de participer à deux réunions du Comité de suivi de l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis, dont l'une a entendu un exposé du Premier Ministre Diarra sur les efforts qu'il déployait afin de former un nouveau gouvernement de réconciliation nationale.

30. La mission d'évaluation s'est rendue sur le terrain, notamment à certaines positions de déploiement des forces françaises et des forces de la CEDEAO à Daloa, Zuénoula, Yamoussoukro, Zambakro, Tiebissou et Bondoukou. Les contingents sénégalais, togolais et ghanéens se préparaient à prendre les positions actuellement occupées par les forces françaises le long de la ligne de cessez-le-feu. La mission a également eu des entretiens avec le MPC, le MJP et le MPIGO au quartier général du MPC à Bouaké, le 4 mars 2003. Le MJP et le MPIGO, dont les quartiers généraux se trouvent respectivement à Man et Danané, à l'ouest, ont accepté de se rendre à Bouaké pour la réunion. Mon Représentant spécial a présidé la réunion, à laquelle ont également participé le Représentant spécial du Secrétaire exécutif de la CEDEAO, Ralph Uwechue et le Représentant spécial de l'Organisation internationale de la francophonie, Lansana Kouyaté. Les participants ont obtenu l'accord des mouvements rebelles qui ont accepté de participer à la réunion prévue à Accra le 6 mars. À Abidjan, la mission s'est également rendue dans un bidonville et dans un camp pour les réfugiés libériens. Certains membres de l'équipe d'évaluation se sont rendus à Guiglo, Duékoué et Guessabo le 5 mars, pour évaluer la situation régnant dans l'ouest du pays, sur les plans militaire, des droits de l'homme et humanitaire, tandis que le Sous-Secrétaire général et d'autres membres de l'équipe se sont rendus à Paris, où ils ont eu des entretiens séparés avec M. Bédié, ainsi que des représentants du parti RDR de M. Ouattara, et des hauts fonctionnaires du Ministère français des affaires étrangères.

VIII. Conclusions de la mission

31. Lors des entretiens qu'elle a eus avec les divers interlocuteurs, la mission a sollicité leur évaluation de la situation sur le terrain, ainsi que leurs vues sur les perspectives de succès de l'Accord de Linas-Marcoussis et le rôle que l'ONU pourrait jouer dans sa mise en oeuvre. Lors des visites qu'elle a effectuées sur le terrain et des entretiens qu'elle a eus avec les forces françaises et les forces de la CEDEAO, elle s'est efforcée d'évaluer leurs opérations de maintien de la paix et les conditions de sécurité. Ses conclusions sont les suivantes :

Aspects politiques

32. Lorsque la mission d'évaluation est arrivée en Côte d'Ivoire, des consultations intensives avaient été engagées afin de sortir de l'impasse sur la formation du gouvernement de réconciliation nationale. Plusieurs parties intéressées ont exprimé l'avis que les arrangements conclus au sommet de Paris concernant le partage du pouvoir, qui attribuaient des portefeuilles ministériels clefs aux mouvements rebelles, étaient la cause principale de l'impasse. À ce sujet, on estimait dans l'ensemble que ces arrangements connus généralement en Côte d'Ivoire sous le nom d'« accords de Kléber » devaient être séparés de l'Accord de Linas-Marcoussis, auquel toutes les parties devaient demeurer attachées car il constituait un cadre solide et viable pour un règlement pacifique de la crise actuelle. Afin de sortir de l'impasse, de nombreux interlocuteurs ont indiqué qu'il fallait encourager toutes les parties, et notamment le RDR et les mouvements rebelles, à envisager un arrangement différent en matière de partage du pouvoir. L'apparente réticence du Président Gbagbo à déléguer au Premier Ministre Diarra les pouvoirs nécessaires pour mettre en oeuvre l'Accord de Linas-Marcoussis a également été considérée comme constituant un autre obstacle majeur entravant les consultations sur la constitution du nouveau gouvernement.

33. Le retard intervenu dans la formation du nouveau gouvernement avait suscité des inquiétudes du fait notamment que l'exécution de tous les autres aspects de l'Accord de Linas-Marcoussis était subordonnée à la mise en place du gouvernement. Comme indiqué précédemment, l'Accord expose un programme de travail que le gouvernement devra mettre en oeuvre, y compris des arrangements en vue du désarmement de toutes les forces armées, de la restructuration des forces de défense et de sécurité et de la préparation des élections de 2005. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet d'une impasse prolongée qui risquait de déclencher une reprise des hostilités et de consolider l'actuelle partition de facto du pays. Lorsqu'ils ont rencontré la mission d'évaluation, le 4 mars 2003, les mouvements rebelles ont tenu à souligner que, si l'impasse continuait, ils envisageraient d'organiser des élections dans la moitié nord du pays sous leur contrôle. En outre, compte tenu du statut incertain des ministres en exercice et de leur relation ambiguë avec le Premier Ministre, on craignait que l'impasse ne sape davantage le fonctionnement effectif de l'administration publique.

34. De nombreuses parties intéressées ont exprimé l'avis que, lorsque le nouveau gouvernement de réconciliation nationale serait finalement mis en place, l'une des tâches prioritaires consisterait à assurer la sécurité du Premier Ministre et de son gouvernement. Le Premier Ministre avait déjà exprimé sa préoccupation au sujet de ce problème crucial, qui avait également inquiété le Comité de suivi, ainsi que les forces de la CEDEAO et les forces françaises. Il a été proposé que le nouveau gouvernement se réunisse, au moins temporairement, à Yamoussoukro, capitale administrative du pays, considérée comme étant plus sûre qu'Abidjan. En outre, à la réunion qu'elle a tenue à Accra, le 5 mars, la Commission de défense et de sécurité de la CEDEAO a recommandé un renforcement des effectifs de l'ECOFORCE, qui comprendrait 300 agents de sécurité chargés de contribuer à la protection du nouveau gouvernement. Compte tenu de la nature délicate de cette tâche, un arrangement de ce type exigerait une coordination minutieuse avec les forces de sécurité nationales.

35. Les parties intéressées au processus de paix ivoirien ont généralement reconnu que le défi ultime résultant de la crise concernait les échéances électorales de 2005. L'Accord de Linas-Marcoussis décrit les mesures à prendre à cette fin. Une tâche essentielle pour le nouveau gouvernement de réconciliation nationale consistera à rechercher les moyens de régler les questions liées à l'identité nationale, à la nationalité et à la condition des étrangers, qui sont à l'origine des différends persistants qui ont abouti à la crise actuelle. Compte tenu du fait que le règlement de ces problèmes affectera celui de la question cruciale consistant à savoir qui est autorisé à voter et à se présenter à l'élection présidentielle, il sera indispensable de prévoir suffisamment de temps et d'assurer une transparence complète afin de proposer une solution acceptable pour toutes les parties. À ce sujet, de nombreuses parties intéressées ont indiqué à la mission d'évaluation que la préparation des élections de 2005 devait commencer dès que possible et que la communauté internationale, en particulier l'ONU, avait un rôle clef à jouer, en veillant à ce que ces questions complexes et importantes soient traitées par le gouvernement de réconciliation nationale de manière crédible, équilibrée et transparente.

36. Bien que la création du Comité de suivi ait généralement été accueillie avec satisfaction, plusieurs parties intéressées étaient préoccupées par le fait que les sièges de l'Union africaine et de la CEDEAO étaient demeurés inoccupés. Depuis lors, les représentants des deux organisations sont arrivés à Abidjan et participent maintenant à ses travaux. Compte tenu du volume de travail que le Comité devra assumer, il a été indiqué qu'il faudrait établir un petit secrétariat à l'appui de ses activités.

Aspects militaires

37. La situation militaire dans le pays est demeurée relativement stable depuis l'entrée en vigueur des accords de cessez-le-feu entre le Gouvernement et les trois mouvements rebelles. La plupart des incidents signalés à la mission d'évaluation résultaient plus souvent d'actes indépendants de commandants rebelles locaux que d'une intervention militaire coordonnée. Toutefois, le cessez-le-feu demeure précaire et pourrait facilement être réduit à néant si des mesures ne sont pas prises d'urgence pour consolider la cessation des hostilités par des progrès sur le plan d'un règlement politique. Les attaques lancées par les forces gouvernementales contre des positions du MPIGO dans le secteur de Zuénoula, le 21 février, à Binhouye, le 2 mars, à l'aide d'hélicoptères de combat, et les incidents survenus à Bangolo, les 7 et 8 mars, soulignent la précarité du cessez-le-feu.

38. La crise ivoirienne a pris des dimensions régionales inquiétantes. L'étendue et la complexité de cet aspect de la crise sont telles que certains des interlocuteurs de la mission d'évaluation ont caractérisé la situation dans l'ouest de la Côte d'Ivoire comme s'inscrivant dans le cadre des conflits prévalant dans la sous-région de l'Union du fleuve Mano. Le Libéria et la Côte d'Ivoire se sont mutuellement accusés d'attaques transfrontières lancées par des éléments armés à partir du territoire de l'autre pays, la dernière en date s'étant produite le 3 mars 2003, durant laquelle le Ministre libérien de la défense a affirmé que les Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD), mouvement rebelle libérien, opéraient à partir du territoire ivoirien. Les informations reçues par la mission indiquaient qu'en plus des mouvements rebelles MPIGO et MJP opérant dans ces secteurs, il y avait également des groupes armés insoumis composés principalement d'éléments libériens et de certains ex-combattants sierra-léonais, qui défiaient l'autorité tant des

forces gouvernementales que des mouvements rebelles. De plus, d'après certaines informations, les mouvements rebelles, tout comme les forces gouvernementales, auraient recruté des citoyens libériens, notamment dans les camps de réfugiés de ce secteur, pour combattre à leurs côtés. Le camp de Nicla, près de Guiglo, en particulier, a été identifié comme étant la source principale de recrutement par les forces gouvernementales.

Déploiement des forces

Forces françaises

39. À la suite de ses visites sur le terrain et des entretiens qu'elle a eus avec divers interlocuteurs, la mission d'évaluation a confirmé que les forces françaises ont joué un rôle essentiel dans le maintien du cessez-le-feu. Le quartier général des forces françaises, qui comptent à l'heure actuelle environ 3 900 hommes, est installé à Abidjan. Il existe également quatre quartiers généraux régionaux à Daloa, Yamoussoukro, San-Pédro et Bondoukou. Les dispositions concernant le déploiement de l'ECOFORCE prévoient que les forces françaises transféreront progressivement la responsabilité de la majeure partie des zones situées le long de la ligne de cessez-le-feu à l'ECOFORCE et qu'elles se retireront progressivement, assumant un rôle de soutien dans toutes les régions, sauf dans l'ouest où elles resteront sur leur position actuelle. Les forces françaises continueront également de maintenir une capacité de réaction rapide à l'appui de leurs propres troupes et de l'ECOFORCE.

ECOFORCE

40. L'ECOFORCE est en train de déployer une force de 1 300 hommes composée de contingents du Bénin, du Ghana, du Niger, du Sénégal et du Togo. Elle est chargée de surveiller le respect du cessez-le-feu en assurant la sécurité dans les régions sous sa responsabilité et en gagnant la confiance des parties, de façon à contribuer à créer les conditions qui leur permettent de régler le conflit. Elle est également chargée de faciliter le libre mouvement des organismes humanitaires. Toutefois, le transfert envisagé des responsabilités actuellement assumées par les forces françaises est retardé dans certaines régions par des problèmes d'ordre logistique, notamment le manque de moyens de communication qui continue d'empêcher le déploiement de la totalité de l'ECOFORCE.

41. Outre les problèmes de communication, il existe d'importants problèmes en ce qui concerne les véhicules et leur entretien, le nombre d'ambulances et d'équipements de lutte contre le paludisme est insuffisant, et il existe également des problèmes de réapprovisionnement. D'après le commandant de l'ECOFORCE, si ces graves problèmes ne sont pas réglés avant l'épuisement des ressources actuellement disponibles, c'est-à-dire la mi-avril 2003, ils pourraient enlever à l'ECOFORCE toute son efficacité. Des mesures ont été prises pour en régler certains, mais dans plusieurs cas les donateurs n'ont pas encore honoré leur annonce de contribution, ou bien le matériel fourni n'est pas adapté aux tâches à accomplir.

42. Nombre des problèmes auxquels elle a à faire face sont symptomatiques des difficultés que connaît la CEDEAO pour planifier une mission complexe de maintien de la paix et qui tiennent au fait que son secrétariat n'est pas suffisamment structuré pour le degré de planification nécessaire à ce type d'opération. Après une mission de reconnaissance en novembre 2002, les soldats de l'ECOFORCE ont

commencé à se déployer en janvier 2003, mais il n'y a toujours rien de prévu en ce qui concerne la logistique, et le commandant de la force a dû recourir à une gestion de crise, ce qui limite clairement sa capacité à se consacrer aux questions opérationnelles et continuera d'avoir une incidence sur les activités des contingents de la CEDEAO dans leurs zones de responsabilités respectives. Le Département des opérations de maintien de la paix et de la brigade d'intervention rapide des forces en attente ont fourni une assistance à court terme en matière de planification, mais une solution à long terme doit être trouvée pour que la CEDEAO puisse mener à bien sa mission. S'il n'est pas apporté immédiatement de réponse à la question du soutien et à celle plus générale de la planification, on risque de nuire à l'efficacité de l'opération qui a, à tous autres égards, le potentiel nécessaire pour réussir.

43. Comme indiqué ci-dessus, la Commission de la défense et de la sécurité de la CEDEAO a recommandé le 5 mars de porter les effectifs de l'ECOFORCE de 1 264 hommes actuellement à 3 411 hommes, y compris le personnel de sécurité chargé de participer à la protection du nouveau gouvernement. Cet accroissement proposé des effectifs, qui sera réalisé en plusieurs étapes, aura bien entendu pour effet de rendre encore plus complexe la fourniture d'un appui logistique à la force. Néanmoins, en dépit des difficultés que connaît l'ECOFORCE, l'équipe d'évaluation a constaté que le moral des troupes était remarquablement élevé et que les contingents auprès desquels elle s'était rendue (Ghana, Sénégal et Togo) étaient fortement motivés et faisaient tout ce qui était possible compte tenu des circonstances.

Forces armées ivoiriennes (FANCI)

44. Avant la crise actuelle, les forces armées nationales ivoiriennes (FANCI) comptaient environ 5 000 hommes, mais la plupart de ceux qui étaient basés dans le nord du pays ont choisi d'y rester lorsque les rebelles en ont pris le contrôle. Toutefois, l'armée a depuis lors incorporé environ 3 000 jeunes recrutés à Abidjan. Outre les FANCI, on pense que le Gouvernement ivoirien emploie un certain nombre de ressortissants étrangers à des tâches de formation et de conseil et jusqu'à 800 éléments libériens dans les régions frontalières. Depuis les revers subis en septembre 2002, les FANCI ont été profondément restructurées en fonction des régions actuellement sous leur contrôle, leurs effectifs ont été augmentés et de nouvelles armes ont été achetées. Le grand nombre d'armes légères perdues (qui pourraient atteindre 40 % du total) lors des combats de septembre 2002 représente un sérieux revers, mais on pense qu'elles ont été remplacées. Surtout, quatre chars T-55 et huit véhicules blindés légers ont été achetés et le Gouvernement a également essayé d'acheter des hélicoptères d'assaut pour compléter les trois hélicoptères dont il dispose actuellement.

45. Les soldats des FANCI ont de manière générale respecté le cessez-le-feu et établi de bonnes relations aussi bien avec les forces françaises qu'avec les forces de la CEDEAO dans les zones de la ligne de cessez-le-feu. Toutefois, l'utilisation d'hélicoptères d'assaut face à ce qui était perçu comme une activité rebelle est inquiétante et risque de remettre en cause le cessez-le-feu.

Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI)

46. À l'origine, les effectifs du MPCI étaient estimés à environ 800 combattants, mais on pense qu'à l'heure actuelle ils sont de l'ordre de 5 000 hommes, principalement concentrés dans le centre et l'est du pays, en particulier à Bouaké. Il

y aurait parmi les combattants des éléments étrangers, venant principalement du Burkina Faso et, pour quelques-uns, du Mali et, d'après certains rapports, le MPCCI utiliserait également des enfants soldats, bien qu'en nombre relativement faible, et pour la plupart dans des rôles de soutien.

47. À l'heure actuelle, le MPCCI se trouve dans le nord et le nord-est du pays, y compris les régions frontalières avec le Burkina Faso et le Mali. Il dispose principalement d'armes légères mais également d'un certain nombre de mitrailleuses lourdes installées sur des camionnettes, ainsi que de mortiers et de lance-grenades. Jusqu'à présent, le MPCCI a respecté le cessez-le-feu, à l'exception d'un certain nombre d'incidents, principalement le long de la ligne de cessez-le-feu où se sont déroulées des activités incontrôlées. D'après les informations reçues par la mission d'évaluation, la responsabilité de ces incidents – meurtres, intimidation et extorsion – est à mettre au compte de commandants locaux.

48. Le MPCCI a les moyens de poursuivre l'action militaire et, s'il ne semble pas préparer d'action militaire coordonnée dans un avenir proche, sa réaction en cas d'échec des efforts actuels de formation d'un nouveau gouvernement de réconciliation nationale est imprévisible, et on peut s'attendre à ce que toute tentative des forces gouvernementales de rechercher une solution militaire provoque une réaction de sa part.

Mouvement patriotique ivoirien du grand ouest (MPIGO) et Mouvement pour la justice et la paix (MJP)

49. Les deux autres groupes rebelles, à savoir le MPIGO et le MJP, étaient à l'origine composés de partisans du général Gueï, qui est décédé. Le MPIGO se trouve principalement dans l'ouest du pays, autour de Binhouye, et le MJP dans la ville de Man. Les deux groupes sont apparus sur la scène presque simultanément et après le MPCCI. On ne peut toutefois dire avec précision dans quelle mesure ils coordonnent leurs activités avec le MPCCI, bien que ce dernier prétende parler au nom des trois. Les deux groupes auraient des chaînes de commandement peu fiables et seraient responsables de violations du cessez-le-feu. Comme indiqué précédemment, la proximité des forces du MPIGO et du MJP de la frontière avec le Libéria, ainsi que le soutien qu'elles recevraient de la part d'éléments libériens, ajoute une dimension régionale inquiétante au conflit ivoirien.

Désarmement, démobilisation et réinsertion

50. L'Accord de Linas-Marcoussis stipule qu'immédiatement après être entré en fonctions, le gouvernement de réconciliation nationale organisera le regroupement simultané des forces en présence, sous le contrôle de la CEDEAO et des forces françaises et, dans une deuxième phase, déterminera les mesures de désarmement et de démobilisation qui seront également menées sous le contrôle de la CEDEAO et des forces françaises. En outre, l'Accord confie au futur nouveau gouvernement la tâche de démobiliser toutes les recrues enrôlées après les événements du 19 septembre 2002 et de veiller à la réinsertion du personnel militaire dans le cadre de programmes de désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement ou réinstallation avec l'appui de la communauté internationale. Toutefois, les informations recueillies par la mission d'évaluation ont confirmé que la planification de ce processus n'avait pas encore commencé sur le terrain, principalement en raison du retard pris par la formation du gouvernement de réconciliation nationale. En outre, les forces de la CEDEAO ne sont encore que dans

les première phases de déploiement et devront régler leurs problèmes logistiques actuels avant de pouvoir commencer à traiter ces problèmes. Néanmoins, certaines parties prenantes, en particulier le PNUD et la Banque mondiale, se sont déclarées prêtes à fournir un appui pour la réinsertion des combattants désarmés. La fourniture par ces parties prenantes d'une assistance à court terme aux communautés et aux municipalités, afin qu'elles puissent réinsérer durablement les anciens combattants, ainsi que les réfugiés et les personnes déplacées de retour, sera essentielle.

Aspects humanitaires

51. Le 24 décembre 2002, j'ai désigné Carolyn McAskie, Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, comme mon Envoyée humanitaire pour la crise en Côte d'Ivoire. Elle s'est rendue sur place du 12 janvier au 12 février 2003. Les aspects humanitaires de la crise en Côte d'Ivoire, y compris leur dimension régionale, sont intégralement traités dans son rapport. Néanmoins, il est nécessaire d'appeler l'attention sur plusieurs points qui ressortent des évaluations communiquées à la mission technique. La situation humanitaire reste précaire et est caractérisée par d'importants déplacements de population qui se poursuivent toujours, des violations généralisées des droits de l'homme et une vulnérabilité de plus en plus grande des communautés en raison de la détérioration du tissu économique et social du pays. Les populations déplacées, les réfugiés libériens, les minorités et les habitants des bidonvilles figurent parmi les plus vulnérables.

52. Les organismes d'aide sont toujours en train de calculer le nombre total de personnes déplacées, mais d'après les premières estimations celles-ci seraient environ 800 000 et il y aurait jusqu'à 400 000 réfugiés, tous citoyens ivoiriens et étrangers confondus. La responsabilité des personnes déplacées incombe au premier chef aux autorités nationales. À cet égard, la mission a noté que le Gouvernement semblait prêt à assumer cette responsabilité, mais il n'a toujours pas défini de politique humanitaire claire et coordonnée en faveur des personnes déplacées comme en ce qui concerne la fourniture de l'assistance humanitaire d'une manière générale. Il est donc difficile aux organismes d'aide humanitaire d'engager une planification stratégique.

53. La situation des réfugiés libériens en Côte d'Ivoire reste préoccupante. Du fait des combats et à la suite de l'hostilité croissante à leur égard, de nombreux ressortissants libériens ont été contraints d'abandonner leur maison pour se rendre dans des endroits plus sûrs, et dépendent maintenant de l'aide alors qu'ils menaient depuis de nombreuses années une vie autonome. Le plan du Haut Commissariat destiné à les regrouper sur des sites choisis par le Gouvernement à Grand Bereby et Bondoukou a été rejeté par les communautés locales. Le Haut Commissariat est particulièrement préoccupé par le fait que dans la sous-région, les réfugiés libériens sont dans une large mesure considérés comme ayant une influence perturbatrice et comme représentant une menace pour la sécurité et les demandes d'accueil présentées à des pays voisins n'ont pas encore fourni les résultats souhaités. Il importe par conséquent que la communauté internationale appuie les efforts du Haut Commissariat en vue de trouver pour les réfugiés libériens un lieu d'asile hors de la sous-région ou de réinstaller dans le pays ceux qui ne souhaitent pas être évacués. Il convient également de noter qu'en raison de la crise environ 40 000 Ivoiriens ont dû chercher refuge dans des pays voisins. Le Gouvernement ivoirien doit veiller au respect du statut civil du camp de réfugiés de Nicla (près de Guiglo) et mettre fin au

recrutement qui serait effectué parmi les Libériens dans le camp ainsi que dans les centres de transit à Abidjan.

54. Plusieurs parties prenantes ont constaté que le recrutement d'enfants soldats se poursuivait. Des organismes des Nations Unies qui ont effectué en février une mission dans les villes de Man, Danané et Zouan-Hounien dans l'est du pays ont signalé la présence aux points de contrôle militaire de mineurs armés, dont un grand nombre était sous l'influence de drogues et de l'alcool. Il faudrait entreprendre dans tout le pays, à condition que la sécurité le permette, une mission d'évaluation afin de déterminer le nombre d'enfants enrôlés et les possibilités de les démobiliser et de les réinsérer. Il faudrait également envisager la possibilité d'entreprendre à l'appui des efforts de l'UNICEF une vaste campagne destinée à décourager la mobilisation et l'utilisation d'enfants, y compris de filles.

55. La question de l'accès à la population dans le besoin reste essentielle. Il importe que toutes les parties au conflit accordent une autorisation générale aux organismes humanitaires et leur permettent de se déplacer dans tout le pays. D'une manière générale, le peu de coopération du Gouvernement avec les organismes des Nations Unies pose un problème depuis le début du conflit, comme en témoignent plusieurs incidents, y compris la saisie de 20 véhicules de l'UNICEF par l'armée nationale et la destruction d'un bac du HCR. Il est toutefois encourageant de constater que le Président Gbagbo a offert de remplacer les véhicules de l'UNICEF.

56. Dans la partie ouest du pays, la question de l'accès est rendue plus difficile par la prolifération de groupes de miliciens incontrôlés et indisciplinés qui se livrent au pillage et terrorisent la population civile. Dans le nord, le MPCJ a donné l'assurance qu'il signera un accord humanitaire garantissant aux travailleurs humanitaires un accès libre et sûr. Au cas où cela serait nécessaire, toutes les parties devraient également donner l'assurance que les organismes humanitaires pourront franchir la frontière pour intervenir auprès de groupes vulnérables cibles. Il faut toutefois espérer que ces problèmes seront réglés une fois que le nouveau gouvernement sera véritablement en place et commencera à exercer son autorité sur tout le pays.

57. Les fonds insuffisants reçus à la suite de l'appel « éclair » lancé au début de la crise sont un autre obstacle à la fourniture efficace de l'aide humanitaire. Quatre mois après le lancement de cet appel, les contributions des donateurs couvrent moins de 20 % des besoins totaux. Les organismes des Nations Unies font de leur mieux dans ces conditions, mais ils auront d'urgence besoin d'un appui. En particulier, il est impératif de fournir aux organismes humanitaires des moyens financiers plus importants pour leur permettre de venir en aide comme il convient aux populations en déplacement et aux autres groupes touchés. Cela pourrait se faire dans le cadre de contributions en réponse à un appel global. Un nouvel appel sera lancé en avril 2003.

Impact économique et social du conflit

58. Le conflit en Côte d'Ivoire a mis fin à la croissance économique que le pays a enregistrée pendant les trois premiers trimestres de 2002. Il convient tout particulièrement de mentionner les conséquences négatives pour le secteur agricole, pilier de l'économie ivoirienne, ainsi que l'inflation qui a récemment connu une hausse spectaculaire, les prix ayant considérablement augmenté, en particulier dans les zones contrôlées par les mouvements rebelles dans le nord et l'ouest du pays. Les exportations de coton (produit essentiellement dans le nord du pays) sont

interrompues, ce qui a une incidence sur les moyens de subsistance d'environ 2,5 millions de personnes. Toutefois, les effets sur les exportations de cacao, qui représentent 40 % des exportations totales de la Côte d'Ivoire, ont été limités du fait de l'augmentation des cours sur le marché international.

59. Les effets de la crise se font également ressentir sur les économies des autres pays de l'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire étant la principale économie de la sous-région (elle représente 40 % du PIB de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et 15 % du PIB de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest). Les pays les plus touchés sont notamment le Burkina Faso et le Mali, dont 70 % à 80 % du commerce extérieur dans la région se fait avec la Côte d'Ivoire ou passe par ce pays. Les frais de transport ont considérablement augmenté, ce qui rend encore moins compétitives les économies de ces pays. En outre, les pays de la sous-région ont subi d'énormes pertes sur les envois de fonds car un grand nombre de travailleurs migrants ont dû retourner dans leur pays d'origine.

Questions relatives aux droits de l'homme

60. La situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire a fait l'objet d'un rapport publié le 24 janvier 2003 par le Haut Commissaire adjoint aux droits de l'homme (S/2003/90, annexe). La mission d'évaluation a reçu des informations allant dans le sens de ce rapport et faisant état de voies de fait généralisées perpétrées sur les civils par les groupes armés. Depuis la publication de ce rapport, davantage de violations des droits de l'homme ont été enregistrées, notamment le pillage et la destruction de biens privés lors des manifestations violentes qui ont suivi la signature de l'Accord de Linas-Marcoussis, tout comme la recrudescence de la violence contre les médias, en particulier l'attaque des locaux du journal *Le Jour* et de la station de radio privée Nostalgie, ainsi que l'enlèvement et le meurtre le 26 février d'un acteur bien connu, Camara Yéréfé, qui aurait été commis par des escadrons de la mort à Abidjan. Par ailleurs, plus de 60 villageois auraient été tués lors d'une attaque de mercenaires libériens à Bangolo le 8 mars.

61. Outre une présence limitée du CICR, il n'y a guère de moyens sur le terrain pour surveiller la situation en matière de protection des populations vulnérables et en rendre compte. La mission d'évaluation a noté que toutes les parties ont appelé à la mise en place d'une forte présence d'organismes chargés de surveiller le respect des droits de l'homme et la situation humanitaire sur le terrain. Parallèlement à cette présence, l'ONU devrait sensibiliser tous les groupes armés au respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire et, par delà, des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Outre la surveillance du respect des droits de l'homme et l'information y afférente, tous les protagonistes sur le terrain devraient, dans leurs activités, s'employer à protéger les populations vulnérables, notamment les personnes déplacées et les réfugiés.

Questions relatives à l'information

62. Après les événements du 19 septembre 2002, de nombreux médias ivoiriens ont commencé à adopter un ton de plus en plus rhétorique, notamment en ayant recours à ce qui était généralement considéré comme des messages xénophobes, de la manipulation politique, des déclarations sans fondement et de l'incitation à la violence contre des individus ou groupes de personnes originaires de certains pays étrangers. La situation s'est quelque peu améliorée à la suite de la signature de

l'accord de cessez-le-feu le 17 octobre 2002 et sous la pression de la communauté internationale, exercée notamment grâce aux contacts que mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a eus avec les parties dans le cadre de négociations en cours. Néanmoins, la teneur des informations diffusées par les médias demeure très violente et tendancieuse, ce qui atteste l'instabilité de la situation politique et continue de saper le tissu social du pays. Les attaques des médias visent maintenant les rebelles et toutes autres personnes qui ne sont pas considérées comme des patriotes, et plus récemment des objectifs politiques. Les médias et les gouvernements étrangers ont également été l'objet de vives critiques.

63. Les organismes des Nations Unies en Côte d'Ivoire et les représentants de la communauté internationale ont rapidement réagi, en faisant part de leurs préoccupations et en s'employant à atténuer les effets des messages xénophobes et de la propagande négative afin de créer un climat favorable à la promotion du dialogue et de la réconciliation. Face à la crise, un groupe de travail interinstitutions des Nations Unies a élaboré un plan de communication visant à établir des liens plus étroits avec les médias ivoiriens et à mieux diffuser les informations revêtant une importance cruciale pour la population, en particulier en ce qui concerne les questions humanitaires. En outre, les organismes des Nations Unies ont appuyé les initiatives locales visant à diffuser, à travers les médias, des messages propres à promouvoir la réconciliation et l'harmonie.

64. S'agissant de l'interruption, depuis septembre 2002, des émissions locales diffusées en modulation de fréquence par Africa No 1, la BBC et Radio France Internationale ainsi que de celles de Radio Nostalgie, mon Représentant spécial pour la Côte d'Ivoire a appelé l'attention des autorités sur les dispositions pertinentes de l'Accord de Linas-Marcoussis. C'est ainsi que Radio Nostalgie a repris ses émissions le 18 février 2003 tandis qu'Africa No 1, la BBC et RFI reprenaient les leurs le 28 février.

65. Le fait que nul n'ait manifestement à répondre des informations irresponsables diffusées qui caractérisent la situation actuelle atteste la nécessité de rechercher des moyens d'accroître l'efficacité des organismes nationaux de contrôle des médias, qu'il s'agisse de mécanismes relevant de l'État ou de ceux mis en place par les professionnels du secteur des médias, tout en garantissant le respect de la liberté d'expression. Il faudrait notamment appliquer des normes internationalement acceptables quant aux moyens de sanctionner l'incitation à la violence, à la haine et à la xénophobie. À l'heure actuelle, ni les structures d'État ni celles mises en place par les journalistes n'ont les moyens ou les ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement de leur mandat.

Sécurité du personnel des Nations Unies

66. Conformément aux recommandations de l'Équipe de gestion de la sécurité des Nations Unies sur le terrain, la phase trois du plan de sécurité (transfert du personnel non essentiel et des personnes à charge hors du pays) est entrée en vigueur à compter du 17 octobre 2002. La phase quatre (limitation du rôle des Nations Unies aux programmes d'urgence et aux opérations humanitaires) est ultérieurement entrée en vigueur le 5 février 2003, de sorte que seulement 82 membres du personnel essentiel, travaillant principalement pour des organismes humanitaires, sont restés dans le pays. Le Président Gbagbo a fait part à la mission d'évaluation de sa déception face à la décision de mettre en oeuvre la phase quatre

du plan de sécurité au lendemain de la signature des accords de Linas-Marcoussis. Il convient de noter toutefois que la mise en oeuvre de ces mesures de sécurité a été motivée par les manifestations violentes consécutives aux accords de partage du pouvoir dit « accords de Kléber ».

67. La principale tâche qui s'imposait à l'Équipe de gestion de la sécurité au titre des phases trois et quatre a été d'assurer efficacement la sécurité des organismes humanitaires en activité partout dans le pays et de maintenir un réseau de communication fiable à Abidjan afin de tenir le personnel resté sur place informé de la situation en matière de sécurité sur le terrain. L'accord conclu avec les FANCI, les forces françaises et le MPCCI concernant un cadre pratique pour les habilitations de sécurité a quelque peu facilité les évaluations et les opérations humanitaires de part et d'autre des différents fronts, mais la libre circulation du personnel humanitaire dans tout le pays est indispensable à la poursuite des activités.

IX. Rôle proposé pour l'ONU

68. Mon Représentant spécial, en coopération avec le Comité de suivi, aide à faire progresser le processus de paix; le Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le HCR, le Programme alimentaire mondial, la FAO, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le PNUD et l'Organisation internationale des migrations, ainsi que plusieurs organisations non gouvernementales nationales et internationales, aident à remédier aux conséquences humanitaires du conflit. Depuis que la crise a éclaté, les organismes des Nations Unies ont dû rapidement changer leur mode de fonctionnement, passant de programmes purement consacrés au développement à un tempo beaucoup plus rapide, celui des interventions d'urgence. Les organismes des Nations Unies doivent ainsi renforcer leurs équipes dans le pays par un personnel spécialisé dans les situations d'urgence et ils ont progressivement commencé à élargir leurs programmes de façon à pouvoir aider les populations vulnérables de l'intérieur. Des évaluations interinstitutions sont entreprises régulièrement pour mieux comprendre les problèmes humanitaires et les besoins prioritaires. Au moment où a été dépêchée la mission d'évaluation, ces divers programmes d'intervention d'urgence avaient déjà pu améliorer le sort de 300 000 personnes.

69. Le HCR recherche une solution durable pour les réfugiés libériens et autres qui se trouvent dans une situation précaire en Côte d'Ivoire, et cherche à organiser le retour permanent dans de bonnes conditions de sécurité des réfugiés ivoiriens qui ont fui leur pays durant la crise, tandis que le PAM et la FAO suivent de très près le degré de sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire, afin d'éviter une crise alimentaire majeure. Le PAM a ouvert des bureaux dans la ville de Korhogo, dans le nord du pays, à Bouaké et Yamoussoukro, ainsi qu'à Daloa, Bondoukou et Guiglo, dans les zones contrôlées par le Gouvernement. L'UNICEF entreprend diverses activités pour soutenir les programmes éducatifs en faveur des enfants affectés et travaille avec l'OMS à la remise en route des campagnes de vaccination, suspendues du fait des combats. L'OMS suit de près la situation sanitaire et, en décembre, son intervention rapide a permis d'éviter une épidémie de choléra. Le PNUD contribue à la recherche de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale, par le truchement des organisations de la société civile et des dirigeants religieux et communautaires. Le 15 février, le HCR a dépêché sur place un spécialiste des droits

de l'homme pour aider l'équipe des Nations Unies à suivre les questions relatives aux droits de l'homme.

70. La mission d'évaluation a exploré plusieurs options en vue d'une amélioration du rôle des Nations Unies dans l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis. En dépit de l'incertitude qui continue à peser sur les perspectives d'application de l'Accord, il est essentiel que des mesures soient prises rapidement pour donner à mon Représentant spécial et au Comité de suivi les moyens de contribuer activement au processus de paix en fonction des besoins du nouveau gouvernement et selon l'évolution de la situation sur le terrain.

Activités militaires

71. Sur le plan militaire, les options étudiées par la mission d'évaluation sont les suivantes : a) créer une équipe militaire consultative auprès de mon Représentant spécial; b) déployer un groupe de liaison militaire qui serait distribué entre le quartier général des forces françaises et celui de la CEDEAO, ainsi qu'auprès des forces gouvernementales et des forces rebelles; c) déployer des observateurs militaires dans tout le pays, comme envisagé par le Sommet de Paris; et d) lancer une opération de maintien de la paix en bonne et due forme.

72. Étant donné les conditions qui règnent sur le plan de la sécurité, qui rendent nécessaire le rôle d'interposition robuste actuellement joué par les forces françaises, et compte tenu du fait que le Gouvernement de réconciliation nationale commence seulement à prendre forme, la mission d'évaluation a été d'avis qu'à ce stade les Nations Unies devraient envisager de jouer un rôle qui compléterait les opérations des forces françaises et de la CEDEAO. Il est recommandé qu'initialement le Conseil de sécurité envisage d'approuver l'option b), qui consiste en une action qui répondrait souplement au processus politique, qui commence à s'animer et qui offrirait une structure pour une démarche cohérente appuyant l'application des aspects militaires de l'Accord de Linas-Marcoussis.

73. Le groupe de liaison militaire qui serait déployé, dans cette option, comprendrait un quartier général et des équipes de liaison en nombre suffisant, distribuées entre toutes les régions où sont basées les diverses forces armées. Il est envisagé que ces équipes de liaison seraient déployées dans les principales localités où se trouve chacun des trois mouvements rebelles, ainsi que dans les principaux emplacements où se trouvent les forces armées nationales, les forces françaises et celles de la CEDEAO. Les équipes de liaison seraient de taille variable en fonction de leur localisation et des parties avec lesquelles elles assureraient la liaison. Chaque équipe comprendrait entre au minimum cinq et au maximum 10 officiers de liaison, et au total jusqu'à 76 militaires, y compris le personnel nécessaire au quartier général.

74. Si le Conseil de sécurité approuvait cette proposition, un détachement précurseur de 26 officiers serait dépêché sur place dès que les garanties nécessaires à leur sécurité seraient obtenues, notamment quant à leur liberté de mouvement. En outre, les forces françaises et celles de la CEDEAO devraient alors offrir une capacité de réaction rapide pour seconder ces officiers de liaison, et les modalités de la coordination entre les éléments militaires des Nations Unies, de la France et de la CEDEAO devraient être établies avant tout déploiement. La tâche d'ensemble de ce déploiement précurseur serait d'établir le contact avec les groupes armés afin de préparer le déploiement du groupe de liaison. Le reste de ce dernier serait

progressivement mis en place une fois achevée la constitution du gouvernement de réconciliation nationale et quand les conditions de sécurité le permettraient.

75. Le groupe de liaison donnerait des avis au Représentant spécial à propos des questions militaires et assurerait le suivi de la situation militaire, notamment en ce qui concerne la sécurité des réfugiés libériens. Le groupe établirait en outre une liaison avec les forces françaises et celles de la CEDEAO, ainsi qu'avec les FANCI et les groupes rebelles, afin d'instaurer un climat de confiance entre les groupes armés, condition essentielle pour qu'ils comprennent et appuient le processus politique. Le groupe de liaison comprendrait des experts en désarmement et en démobilisation, qui établiraient les contacts nécessaires entre le Représentant spécial, le Gouvernement et les forces françaises et celles de la CEDEAO pour ce qui est du désarmement et de la démobilisation. Le groupe aiderait également le Secrétariat à planifier les étapes ultérieures au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Ce faisant, il contribuerait à déterminer les tâches futures, en particulier celles qui seraient associées au dégageant, au désarmement et à la démobilisation, ainsi que les ressources à prévoir pour en assurer le suivi. Le groupe de liaison exercerait en outre des fonctions d'observation limitées.

76. Les options c) et d) seraient examinées en fonction de l'évolution de la situation et des besoins du nouveau gouvernement s'agissant de l'application du programme de travail de Marcoussis. L'option c) mettrait à profit les travaux du groupe de liaison et pourrait être envisagée si des progrès substantiels étaient enregistrés sur la voie de l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis par toutes les parties et si les conditions et les garanties de sécurité auxquelles il est fait référence au paragraphe 74 ci-dessus se maintenaient.

77. Autre condition préalable importante, le quartier général du groupe de liaison ou de toute force d'observation qui prendrait sa place devrait disposer du temps nécessaire pour se préparer avant le déploiement, de sorte qu'il puisse être opérationnel dès le départ. Si l'option c) était retenue, le déploiement des observateurs militaires se ferait par étapes successives : les observateurs, dont le nombre pourrait atteindre 200, seraient déployés dans l'ensemble du pays, selon que les conditions de sécurité le permettraient. Les observateurs auraient pour tâches de vérifier le respect du cessez-le-feu, de surveiller les forces étrangères présentes, d'assurer le suivi du processus de désarmement et de démobilisation, et de contribuer à l'instauration d'un climat de confiance parmi les groupes armés.

78. L'option d), qui prévoit le déploiement d'une force de maintien de la paix substantielle ne serait envisagée qu'en cas de changement majeur de la situation sur le terrain ou de l'engagement des forces françaises ou de celles de la CEDEAO. Une telle opération aurait pour objectif d'instaurer le climat de sécurité nécessaire à l'application complète de l'Accord de Linas-Marcoussis et de créer les conditions d'une paix durable, notamment en facilitant le rétablissement de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays et en encourageant le respect des droits de l'homme. Cette opération nécessiterait des moyens et des règles d'engagement lui permettant de contribuer à stabiliser la situation dans la partie occidentale du pays. Des estimations préliminaires indiquent que, pour répondre à ces exigences, une force de l'ONU devrait compter environ 5 500 personnes; de surcroît, la taille du quartier général et les effectifs du groupe d'observateurs militaires devraient être revus légèrement à la hausse.

Activités civiles

79. Étant donné que les élections prévues en 2005 auront des enjeux importants et que les questions devant être examinées au préalable sont d'une nature délicate, en particulier celles qui ont trait à l'identité nationale et aux conditions requises pour se présenter à l'élection présidentielle, plusieurs partenaires ont suggéré à la mission d'évaluation que l'ONU organise ces élections et veille à leur bon déroulement. Je crois que l'Organisation devrait prévoir de fournir l'assistance la plus importante possible dans le cadre du processus électoral. Compte tenu de la complexité des enjeux, j'ai l'intention, si on me le demande, de dépêcher en Côte d'Ivoire une mission d'évaluation électorale dès que le gouvernement de réconciliation nationale sera en place. Elle s'entretiendrait avec ce dernier du rôle que pourrait jouer l'ONU à l'appui de ces élections. Entre-temps, il serait important de mettre immédiatement en place une composante affaires civiles au bureau de mon Représentant spécial, qui serait constituée de spécialistes des domaines pertinents, notamment un expert juridique qui conseillerait le Représentant spécial et le Comité de suivi en ce qui concerne les questions délicates ayant trait à l'identité nationale, et assurerait le suivi des activités du bureau national responsable du processus d'identification, ainsi qu'un ou deux experts des processus électoraux qui auraient pour mission de surveiller les préparatifs des élections, en particulier la restructuration de la Commission électorale nationale. En outre, compte tenu des carences du système judiciaire et de la nécessité de réformer la police nationale, il conviendrait également d'affecter un spécialiste de l'état de droit et deux conseillers en matière de police civile au bureau de mon Représentant spécial.

80. Au vu des conclusions de la mission d'évaluation ainsi que de la Coordonnatrice adjointe aux secours d'urgence et du Haut Commissaire adjoint aux droits de l'homme concernant la situation humanitaire et des droits de l'homme dans le pays, il est nécessaire de mettre en place une composante droits de l'homme et d'envoyer des conseillers en matière de protection de l'enfance, placés sous l'autorité de mon Représentant spécial. En outre, un conseiller connaissant bien la question des personnes déplacées et chargé de la protection de ces personnes sera détaché par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires auprès du personnel chargé des droits de l'homme et des conseillers en matière de protection de l'enfance afin de veiller à ce que soit élaborée une stratégie commune en faveur de toutes les catégories de civils vulnérables. Dans un premier temps, ils seront basés à Abidjan puis, si la sécurité le permet, en des endroits clefs du nord et de l'ouest du pays, comme par exemple à Bouaké, Duékoué, Korhogo et Man. Ils seront principalement chargés de surveiller la situation des populations vulnérables – enfants victimes du conflit et enfants soldats, personnes déplacées et réfugiés –, de faire rapport à ce sujet et de participer à la constitution d'une capacité locale dans le domaine de la surveillance des droits de l'homme. Le Programme alimentaire mondial a l'intention d'envoyer sur place un coordonnateur civil/militaire afin de faciliter la liaison et l'établissement de bonnes relations de travail avec les organismes humanitaires et les contingents militaires sur le terrain.

81. À l'heure actuelle, l'ONU ne dispose dans le pays que de moyens très limités de contrôle des rapports négatifs des médias. Une capacité accrue permettant d'identifier les dérives xénophobes dans les médias, les incitations à la violence et d'autres attitudes négatives permettrait au système des Nations Unies de travailler plus étroitement avec les structures réglementaires nationales et les médias afin de faire en sorte que ces derniers respectent les normes acceptées. Les médias comme

l'ensemble de la population pourraient également profiter d'une capacité accrue de l'ONU à fournir des informations crédibles sur ses activités, aussi bien à l'appui du processus de paix que dans d'autres domaines. Il faut donc créer auprès de mon Représentant spécial une composante communication et information, qui serait chargée de diffuser des informations crédibles sur les efforts de l'ONU à l'appui du processus de paix et de contribuer à la mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis ainsi que de travailler avec les médias nationaux pour améliorer la situation et les encourager à faire preuve de responsabilité. Les membres de cette composante travailleraient également avec les structures nationales de contrôle des médias, en étroite coopération avec la société civile et les organismes des Nations Unies, de façon à développer et à renforcer davantage ces structures, et coopéreraient avec les organismes des Nations Unies aux efforts en cours visant à établir des relations de travail étroites et fructueuses avec les médias et à diffuser des informations exactes sur les activités de l'ONU en Côte d'Ivoire.

82. La mission a également considéré qu'il serait utile de créer un petit secrétariat technique chargé d'appuyer l'activité du Comité de suivi, comme proposé par certaines parties prenantes. Il pourrait être nécessaire à cette fin d'envoyer auprès de mon Représentant spécial deux ou trois spécialistes des affaires politiques en plus de ceux nécessaires pour l'aider à mener à bien ses activités politiques et de coordination à l'appui du processus de paix.

83. Pour leur part, les institutions de Bretton Woods et le PNUD ont informé la mission d'évaluation qu'ils avaient l'intention de participer à la mise en oeuvre de plusieurs aspects clefs de l'Accord de Linas-Marcoussis. Ainsi, la Banque mondiale a fait savoir qu'elle serait prête, une fois que l'Accord aura commencé à être appliqué, à y participer activement dans des domaines tels que la démobilisation et la réinsertion des combattants désarmés, la réinstallation et la réinsertion des personnes déplacées, la reconstruction des communautés touchées par la guerre et la remise en état des services essentiels pour la population, tels que écoles et services de santé, notamment les activités de lutte contre le VIH/sida; elle apporterait de plus, en étroite collaboration et partenariat avec le FMI, un appui au budget de la Côte d'Ivoire si nécessaire.

84. La Banque mondiale a également indiqué qu'afin de remédier aux conséquences économiques de la crise au niveau sous-régional, elle était prête à fournir une assistance aux pays voisins pour les aider à rouvrir les routes commerciales, appuyer les entrepreneurs du secteur privé, reprendre les dépenses au titre des services sociaux et des programmes de réduction de la pauvreté et renforcer l'intégration et la coopération régionales. Dans certains cas, elle pourrait envisager de fournir un appui supplémentaire au budget des pays concernés. Je me félicite de ces mesures positives, qui contribueront au retour à la normale en Côte d'Ivoire et dans les pays voisins touchés.

85. Le PNUD a l'intention de fournir un appui plus important au processus de réconciliation nationale, au rétablissement de la cohésion sociale et au redressement économique et social. À cet effet, il fournira un appui financier et technique pour la réinsertion des anciens combattants démobilisés, la remise en état des structures administratives et des administrations locales, en particulier dans le nord et l'ouest du pays, la reconstruction des communautés qui accueillent des personnes déplacées ou qui les reçoivent, ainsi que la lutte contre le VIH/sida. En étroite coopération avec les institutions de Bretton Woods, il aidera également le Gouvernement

ivoirien à élaborer un programme national de redressement socioéconomique et à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de ce programme.

86. Au cas où le Conseil de sécurité approuverait les propositions brièvement décrites ci-dessus, des dispositions de sécurité renforcées et bien coordonnées seraient nécessaires pour assurer la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain.

X. Aspects financiers

87. Depuis le début de février, j'ai autorisé l'envoi de plusieurs personnels civils des Nations Unies et du matériel de soutien nécessaire afin d'ouvrir à Abidjan un bureau pour mon Représentant spécial et lui permettre d'appuyer le processus de paix en Côte d'Ivoire. Ces ressources, pour une période initiale de deux mois, ont été fournies en vertu de la résolution 56/256 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues extraordinaires liées au maintien de la paix et de la sécurité. Les recommandations ci-dessus concernant un rôle renforcé de l'ONU à l'appui de l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis exigeront des ressources supplémentaires pour le déploiement du personnel militaire et civil nécessaire, les transports, les moyens de communication et de gestion de l'information ainsi que des locaux de travail appropriés à Abidjan et dans d'autres régions. Les incidences financières de la mission proposée feront prochainement l'objet d'un additif au présent rapport.

XI. Observations finales

88. L'Accord de Linas-Marcoussis offre au peuple ivoirien la meilleure chance de régler pacifiquement le conflit qui menace de plonger son pays dans une crise d'une ampleur analogue à celle qui a dévasté la Sierra Leone et le Libéria voisins. Il est à déplorer que les désaccords suscités par les arrangements relatifs au partage du pouvoir aient retardé son application et prolongé les souffrances endurées par de nombreux Ivoiriens. Les décisions prises à la réunion d'Accra, le 7 mars, sont un signe encourageant de la détermination des parties ivoiriennes à surmonter ces obstacles. Bien que le nouveau gouvernement de réconciliation nationale se soit réuni à deux reprises, les ministres proposés par les mouvements rebelles n'ont pas encore pris leurs fonctions, en signe de protestation au sujet de questions comme leur sécurité personnelle et la responsabilité des combats dans l'ouest du pays. Je demande instamment aux parties de surmonter leurs désaccords, afin de permettre au nouveau gouvernement de commencer à fonctionner sans plus de retard, et de s'attaquer à la tâche plus importante de mise en oeuvre du programme de travail énoncé dans l'Accord de Linas-Marcoussis. La sécurité des membres du nouveau gouvernement devra recevoir une attention prioritaire.

89. Je tiens à féliciter les forces françaises et les forces de la CEDEAO pour le travail inestimable qu'elles effectuent dans des conditions difficiles et dangereuses. Leurs opérations ont permis d'empêcher l'escalade du conflit. Je suis toutefois gravement préoccupé par les contraintes logistiques auxquelles est confrontée la force de la CEDEAO, qui devraient s'aggraver avec l'accroissement prévu des effectifs de la force, si les pays donateurs ne fournissent pas d'urgence l'appui matériel et financier nécessaires. Il serait regrettable que les pays fournissant des

contingents, qui ont proposé d'envoyer des troupes, sur la base des promesses faites par les pays donateurs, se trouvent confrontés à la même situation que celle qui a contraint d'autres contingents de la CEDEAO à mettre fin à leur opération en Sierra Leone, au début de 2000. Tout en remerciant les pays donateurs qui l'ont déjà fait, je lance un appel aux autres afin qu'ils honorent leurs engagements ou participent à cet effort en contribuant au succès du partenariat entre les forces françaises et les forces de la CEDEAO. Je demande également aux donateurs de fournir les ressources nécessaires, y compris le matériel dont la CEDEAO aura besoin pour contribuer à la protection des membres du nouveau gouvernement.

90. Les dimensions régionales de la crise ivoirienne sont extrêmement préoccupantes, du fait notamment qu'elles laissent présager des tendances dangereuses pour la sous-région plus vaste de l'Afrique de l'Ouest. Dans ce contexte, cette crise souligne que la communauté internationale doit d'urgence accorder plus d'attention aux liens entre les différents conflits de la région. L'interaction entre le conflit au Libéria et l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone notamment exige de prendre d'urgence des mesures pour régler le conflit libérien qui devient une source d'instabilité croissante dans la région. Le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest examinera, en consultation avec d'autres composantes du système des Nations Unies, les divers aspects de l'impact de la crise ivoirienne sur la sous-région et recherchera les moyens d'y remédier.

91. Comme je l'ai indiqué dans la lettre datée du 7 février 2003 que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2003/168), j'ai nommé Albert Tevoedjre Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire. Depuis son arrivée à Abidjan, le 11 février, il a organisé plusieurs réunions du Comité de suivi créé pour suivre l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis. Le Comité a concentré son attention sur les efforts déployés pour aider les parties à sortir de l'impasse sur la formation du nouveau gouvernement. Il a adopté son mandat, qui prévoit qu'il doit signaler au Conseil de sécurité toutes les violations de l'Accord de Linas-Marcoussis et décidé que les commandants de la force française et de la force de la CEDEAO en Côte d'Ivoire assumeront les fonctions de conseillers militaires auprès de ses membres.

92. Les tâches concomitantes qui seront exécutées par les différentes composantes du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire doivent être envisagées dans une optique globale et dans le cadre d'une approche commune de la crise et de ses conséquences. Mon Représentant spécial mettra au point, en consultation avec les organismes d'aide humanitaire et de développement, un mécanisme de coordination approprié qui permettra d'améliorer l'efficacité de l'intervention du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire, et établira des liens avec les dimensions régionales. Il faudra revoir les mécanismes de coordination de l'aide humanitaire et du développement, afin d'établir une relation fonctionnelle forte entre les acteurs politiques et les intervenants s'occupant de l'aide humanitaire et du développement au sein du système des Nations Unies.

93. Une fois mis en place et devenu opérationnel, le gouvernement de réconciliation nationale devra déterminer rapidement comment il envisage d'appliquer le programme de Marcoussis et établir un calendrier à cette fin. Cela permettrait à l'ONU et à ses partenaires internationaux de définir les mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour appuyer les efforts du

gouvernement dans l'exécution des tâches essentielles identifiées dans l'Accord de Linas-Marcoussis, y compris le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des groupes armés, ainsi que la préparation des élections nationales de 2005 et la reconstruction du pays. Entre-temps, je recommande au Conseil de sécurité d'approuver les arrangements proposés à la section IX du présent rapport concernant le soutien de l'ONU au processus de paix ivoirien, et de créer à cette fin une mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire qui s'appellerait « MINUCI » (Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire). Cette mission serait dirigée par mon Représentant spécial qui superviserait la coordination des activités du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Carte